RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 23 mars 1990

approuvant l'inscription à l'inventaire
des bâtiments nos 1240/1241
parcelle no 5381
sis sur la commune d'Anières

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, des bâtiments nos 1240/1241, sis sur la parcelle no 5381, feuille 11 du cadastre de la commune d'Anières, inscrits au registre foncier au nom de Monsieur François PREVOND;

attendu que cette habitation fait partie d'une ferme typique du bassin genevois, réunissant sous un même faîte les différentes activités;

attendu que cette construction, qui figure déjà sur le cadastre de 1912 et pourrait dater, comme la grange voisine, de 1721, a conservé l'essentiel de son aspect d'origine : escalier en pierre menant à l'étage, encadrements en molasse, bras de force soutenant le débord du toit, couverture en tuiles romaines courbes, etc.;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 27 avril 1988;

vu le préavis de la commune du 21 novembre 1988;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 30 janvier 1989;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Les bâtiments nos 1240/1241, au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

Rue

Rue

Centrale

l'Ancien - Lavoir

Cortenaz

Rue de

Chemin vicinal

Chemin vicinal

Chemin vicinal de Bézaley (communal)

Chemin vicinal

Chemin vicinal

Chemin vicinal

Rue

4979 4980 3905 73 bis 73 4917

4802 5115₁ 70 bis 70 71. 70 67 bis 5183 5182 1271

3836 4257 1134 5380

5317 1162 5065₁ 63 bis

4485 65. 4726₁ 63 63 ter 64. 5048

5384 172. 1247 1239 1246 1244 5381 1240 1241 5383 1245 1243 1242 5382

4786 75 1148. 147. 4460 52. 3901 76. 223. 4135 77 bis 53 4136 4134 222

1413 3397 78.

1008 4836

1410₁ 975 974 976 4479 391. 4480 389. 390. 4478 4477 80 bis 4065 81. 4476 82. 85. 1405 83. 84.

2392 1255 4067 4707 2395 282 1156 46.

87. 87 bis 1005 86. 642 356₁ 89 bis (p 1002) 194 (p 1002) 1389 89 ter (p 1002) 3560 89. (p 1002) 88. 90 bis 90.

4725 4699 p 1001 992 138

4834 877 878 5125

936 995 4724

Village d'Anières

ATTENTION
Région en cours de
REMANIEMENT PARCELLAIRE
ou REVISION du CADASTRE.
Modifications possibles.

7 MAI 198